

Copie

272

Monsieur Le Marquis,

Les Directeurs de L'Académie royale de France, à Rome, disent avoir, à ce que V. E. veut bien m'écrire par sa Lettre du 7 courant, Les statues des deux Statues équestres, Anonymes de la famille Babbus, que possède Le Musée Royal Bourbon. Je me serais empressé de satisfaire à une telle demande, sur le champ, si la crainte que L'on a conçue d'endommager ces marbres précieux, en les exposant à L'action du feu pour les mouler, ne subsistait pas encore. Je me propose pourtant d'ordonner un essai pour constater ce danger, et pour peu que Les résultats en soit favorable, j'écris à V. E. que Les premiers statues de ces Statues seront à Votre disposition, tant pour L'Académie de France à Rome que pour celle du Louvre. En attendant je prie V. E. d'agréer L'expression du très regret que j'éprouve de ne pouvoir dès à présent remplir vos desirs, et L'assurance de ma considération &c

Le Ministre de L'Institut  
Signé: N. Santangelo.

Naples. 11 Mars 1833.

Monsieur Le Marquis

M'a été par La Lettre de P. E. du 23 courant que  
M. Le Directeur de L'Académie Royale de France à  
Rome ne cesse pas de solliciter la formation des plâtres  
des Statues équestres de la famille Balbus qui se  
trouvent au Musée Bourbon.

J'eus l'honneur de répondre P. E. en date 11 Juin 1833  
que je me proposais d'y donner un épai pour m'expliquer  
si l'on pouvait mouler sans aucun danger ces  
Statues; mais je fus bientôt obligé de suspendre  
toute disposition à cet égard, parce que j'eus oc-  
casion de me convaincre que Les ordonnances Royales  
sur la conservation des monuments du Musée  
Bourbon s'y opposaient formellement.

On a plusieurs fois discuté s'il était convenable  
de permettre le moulage des sculptures antiques  
en terre et en bronze.

Les Académies Royales des Antiquités et des  
hautes Arts ont constamment soutenu que le  
moulage en général altère la surface de ces

Staléatures et endommage. La beauté des traits, et particulièrement il est assez nuisable cause Statues de Herculanum à cause de l'action du feu à laquelle elles furent exposées lorsque cette ville fut ensevelie.

Sur ces rapports Sa Majesté a défendu absolument le montage des sculptures dont il est question toutes les fois qu'on s'en demande.

C'est par ces motifs que je suis dans l'impossibilité de satisfaire les vœux de M<sup>r</sup> Le Directeur de l'Académie de Rome à Rome. Cependant si l'on reviendra un jour sur ces mesures de défense, c'est alors que les premiers plâtres des dites Statues seront à la disposition de S. E. pour l'Académie de Rome à Rome aussi bien que pour celle de Turin.

J'ai l'honneur de renouveler à S. E. l'assurance de ma haute considération.

Agui: M. Santangelo

20 Juillet 1836 Naples.

S. E. Le Marquis

De Laon Maubour